



Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



Agriobio

IMPRIMER

PARTAGER

Agriobio - mars

- Bienvenue au bulletin Agriobio Ontario
- Nouveau règlement sur les pesticides
- Nouveau règlement sur les produits biologiques
- Certification - Le temps est venu de présenter la demande et le plan de production biologique
- Statistiques sur l'agriculture biologique
- Rejoindre la clientèle
- Une conférence explore les aspects scientifiques et commerciaux des aliments fonctionnels
- Nouvelles publications
- Événements

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO

Date de création : 6 avril 2009

Dernière révision : 6 avril 2009

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Bienvenue au bulletin Agrobio Ontario

Voici le numéro de mars 2009 d'Agrobio Ontario; il s'agit de notre douzième bulletin mensuel. Dans ce numéro, il sera question de certification biologique, du nouveau règlement et d'articles parus dans d'autres bulletins. Nous aimerions connaître votre opinion sur le bulletin. Le lien suivant conduit à une page Web où vous pourrez nous dire, sous forme d'un court sondage, ce que vous appréciez du bulletin et quels changements vous souhaiteriez y voir apportés :

http://www.surveymonkey.com/s.aspx?sm=nT1N6nJIQH8URmkBMRv1aw_3d_3d

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires car votre opinion compte beaucoup.

Je remercie l'Ecological Farmers Association of Ontario (EFAO) et le Conseil biologique de l'Ontario de faire suivre ce bulletin sur leurs listes d'envoi, et je vous invite à le transmettre à vos collègues et à m'envoyer vos commentaires par courriel, ou à échanger quand nous nous verrons à diverses occasions cet hiver.

L'abonnement à ce bulletin est facile et gratuit; pour plus de détails, allez à la page suivante : <http://www.omafr.gov.on.ca/french/subscribe/index.html#organic>

Le bulletin est également affiché sur le Web du MAAARO : <http://www.omafr.gov.on.ca/french/crops/organic/news/news-organic.html>

Pour la version anglaise : <http://www.omafr.gov.on.ca/english/crops/organic/news/news-organic.html>

On peut aussi accéder aux pages du MAAARO sur les cultures biologiques en passant par <http://www.omafr.gov.on.ca/french/crops/organic/organic.html>

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca
Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO
Date de création : 6 avril 2009
Dernière révision : 6 avril 2009

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

Centre d'information agricole

Ontario, terre nourricière

Bureaux du ministère

Statistiques

Programmes d'inspection

 Organismes agricoles,
alimentaires et ruraux

EmploisGO

Cabinet du ministre

ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre


 IMPRIMER

 PARTAGER

Nouveau règlement sur les pesticides

L'interdiction en Ontario des pesticides utilisés à des fins esthétiques prend effet le 22 avril 2009. Les règles à cet égard sont établies dans le Règlement de l'Ontario 63/09 et la Loi sur les pesticides, qui a été modifiée par la Loi de 2008 sur l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques.

Un certain nombre de changements ont été apportés à la Loi sur les pesticides, qui compte maintenant onze catégories de pesticides au lieu de six. Elles sont définies et expliquées dans le document de référence trouvé sur la page Web suivante :

<http://www.ene.gov.on.ca/fr/news/2009/030401mb.php>. Pour l'information complète, se rendre sur la page Web suivante : <http://www.ene.gov.on.ca/fr/land/pesticides/index.php>

Les agriculteurs qui répondent à la définition donnée dans le Règlement peuvent se procurer et utiliser des pesticides des catégories 4, 5, 6 et 7 sans être titulaires d'un permis (Cours à l'intention de l'utilisateur : L'emploi sécuritaire des pesticides). Les vendeurs autorisés seront tenus de demander aux agriculteurs qui ne sont pas titulaires d'un permis de fournir un numéro valide d'inscription d'entreprise agricole ou de compléter un formulaire de déclaration afin de se procurer des pesticides de la catégorie 4 destinés à leur exploitation agricole.

La catégorie 4 comprend notamment des produits agricoles tels que le soufre, le cuivre, les savons insecticides, les huiles, l'Entrust, le Dipel, le Serenade et le Trounce. La catégorie 5 regroupe des formulations à usage ménager de certains de ces produits.

L'emploi à des fins esthétiques des produits à usage ménager de la catégorie 8 (dont les produits à base de roténone, de pyrèthrine et de spinosade) est interdit. Le nouveau règlement prend effet le 22 avril 2009; à compter de cette date, les producteurs agricoles qui utilisaient des produits à usage ménager contenant de ces trois pesticides ne seront plus en mesure de se les procurer. Ils pourront toutefois acheter les formulations commerciales de pyrèthrine (le Trounce, par exemple) et de spinosade (Entrust, GF-120).

Pour toute question sur l'interdiction de pesticides à des fins esthétiques, s'adresser au Centre d'information du ministère de l'Environnement en appelant au 1 800 565-4923.

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO

Date de création : 6 avril 2009

Dernière révision : 6 avril 2009



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Nouveau règlement sur les produits biologiques

Tel qu'indiqué dans le bulletin révisé de février, le projet de règlement du gouvernement fédéral sur les produits biologiques a été déposé à la mi février. La période de commentaires de 75 jours s'étend jusqu'au 29 avril 2009. Pour plus de renseignements, consulter l'article du bulletin de février à l'adresse Web suivante : <http://www.omafr.gov.on.ca/english/crops/organic/news/2008-10a2.htm>

Ou rendez vous sur la page Web des produits biologiques de l'ACIA : <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/orgbio/orgbiof.shtml>

Le projet de règlement est affiché sur la page Web suivante : <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2009/2009-02-14/html/reg1-fra.html>

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO
Date de création : 6 avril 2009
Dernière révision : 6 avril 2009



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Certification - Le temps est venu de présenter la demande et le plan de production biologique

On ose à peine y croire : nous sommes déjà rendus à la mi mars. Si vous comptez renouveler votre certification de production biologique, votre organisme de certification doit sans doute espérer d'obtenir votre demande de renouvellement d'ici le 1er avril. En vertu des normes, vous êtes tenu d'assortir votre demande d'un plan de production biologique pour l'année. Votre organisme de certification examine les intrants et les méthodes appliquées pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes canadiennes sur la culture biologique. Ce plan présente aussi des cartes de l'exploitation agricole, des plans de rotation des cultures, les relevés des activités agricoles et tout autre document requis. Il est très utile de consulter le plan de l'année dernière afin de rédiger celui de cette année. Si vous avez une version électronique du plan de l'an dernier, vous gagnerez beaucoup de temps.

Certains organismes de certification utilisent le plan comme formulaire de demande de certification. D'autres organismes s'appuient sur des renseignements essentiels que vous devez leur communiquer et il n'est pas obligatoire d'employer leur formulaire dans la mesure où vous leur remettez tous les renseignements nécessaires à l'examen de la demande assez tôt pour qu'ils désignent quelqu'un pour l'inspection. Dans la plupart des cas, il faut acheminer sa demande de renouvellement avant le 1er avril. Il faut que la demande soit faite bien avant l'expiration de la certification d'une durée de 12 mois de manière à ce que l'inspection ait lieu avant l'expiration et pendant que la culture à certifier est sur pied. S'il s'agit d'une transition, il faut présenter la demande plus de 12 mois avant la récolte de la culture certifiée et l'inspection doit avoir lieu pendant que la culture de transition est sur pied.

Le plan de production biologique vous sert également de relevé de vos activités. Aux fins de la traçabilité, vous devez avoir un plan de vos projets et un relevé des choses que vous faites au cours de la saison. Votre plan et votre relevé doivent être le plus complets possible de façon à vous permettre d'établir que vous appliquez de bonnes pratiques biologiques.

Dans votre demande, n'oubliez pas d'indiquer à votre organisme de certification à qui vos cultures sont vendues afin qu'il puisse déterminer si la certification doit être conforme aux normes canadiennes, américaines (NOP), européennes, japonaises ou autres. Il est à souhaiter que des ententes d'équivalence soient conclues avec d'autres pays, mais ce n'est pas encore le cas.

Au fil du temps, informez bien votre organisme de certification de tout changement apporté à votre plan de production biologique afin de vous éviter de mauvaises surprises au moment du renouvellement de votre certification.

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO

Date de création : 6 avril 2009

Dernière révision : 6 avril 2009



Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Statistiques sur l'agriculture biologique

Selon une compilation d'Anne Macey, de « Cultivons biologique Canada », on comptait 3782 fermes biologiques certifiées au Canada en 2007, dont 669 fermes biologiques certifiées en Ontario.

La superficie en production biologique certifiée se chiffre à 101 000 acres en Ontario, ce qui correspond à une hausse de 23 % en comparaison de 2005. Les cultures sont réparties comme suit : 48 % en grains (soya, épeautre, blé, maïs, autres), 40 % en foin/pâturage et cultures de protection, moins de 5 % en fruits, légumes et fines herbes biologiques certifiés.

On estime qu'en 2008, le marché de détail canadien des produits biologiques s'est chiffré entre un milliard et demie et deux milliards de dollars. Cette évaluation correspond à environ 2 % du total du marché des produits au détail.

Nielsen (2008) estime que 48 % des aliments biologiques vendus dans les grandes surfaces sont achetés par 5 % des consommateurs d'aliments biologiques. Soixante pour cent des consommateurs achètent de certains aliments biologiques.

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO

Date de création : 6 avril 2009

Dernière révision : 6 avril 2009

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Rejoindre la clientèle

Lors d'un récent atelier de travail sur les fermes ouvertes au public, un conférencier a souligné qu'en des temps difficiles, la population se rapproche de ce qu'elle connaît bien. Dit d'une autre façon, les gens recherchent l'authenticité, le vrai - un rapport fiable. Les agriculteurs comptent parmi les trois classes de professionnels en qui l'on a toute confiance; ceux qui ont un lien direct avec les consommateurs partent avec une longueur d'avance. C'est ce que confirme l'attrait croissant du public pour les systèmes locaux de production alimentaire et le souhait des consommateurs d'en savoir davantage sur l'origine des aliments qu'ils se procurent.

Avec l'intérêt croissant des consommateurs pour l'origine de leurs aliments, les marchés publics et les kiosques à la ferme gagnent en popularité. Dans une étude récente, l'Ontario Farm Fresh Marketing Association a constaté une croissance importante de l'activité des marchés à la ferme depuis deux ans et signale que 60 % des marchés couverts par le sondage procurent par commercialisation directement à la ferme plus de la moitié du revenu agricole total de ces exploitants. Plus du tiers estiment accueillir entre 5000 et 24 999 clients en une saison. Les 750 marchés à la ferme de l'Ontario accueilleraient huit millions de clients chaque année. Une partie de cette clientèle est sans doute composée de clients réguliers, mais ces chiffres montrent à quel point les Ontariens se procurent des produits à la ferme chaque année.

S'agit-il d'une mode éphémère? La population de l'Ontario est en hausse et elle avance en âge. Les consommateurs veulent établir des rapports authentiques, axés sur des besoins liés à un mode de vie en mutation, et une bonne part de ces besoins concerne la santé. Je crois que cela offre aux producteurs agricoles une occasion à saisir. Je trouve sans cesse des articles décrivant comment la fraîcheur des produits et la possibilité d'apporter son appui à des producteurs agricoles l'emportent sur le prix lorsqu'il est question d'acheter des produits à la ferme ou dans un marché public.

Et il ne faut pas oublier que ce qu'un fermier trouve ordinaire est vu comme quelque chose d'extraordinaire par 98 % des gens. La population urbaine s'accroît; son désir de reprendre contact avec la nature (non pas d'être propriétaire d'une ferme) est bien réel. Les producteurs agricoles disposés à accueillir le public partent avec une longueur d'avance.

Ressources utiles :

Se rendre sur le site du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, (MAAARO) - Unité de la gestion des entreprises :
<http://www.omafr.gov.on.ca/french/busdev/agbusdev.html>

S'abonner au bulletin du MAAARO sur la gestion des exploitations agricoles :
<http://www.omafr.gov.on.ca/french/busdev/news/index.html#agbus>

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Dorene Collins, chargée de programme, commercialisation et service à la clientèle, MAAARO
Date de création : 6 avril 2009
Dernière révision : 6 avril 2009



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

► Centre d'information agricole

► Ontario, terre nourricière

► Bureaux du ministère

► Statistiques

► Programmes d'inspection

► Organismes agricoles,
alimentaires et ruraux

► EmploisGO

► Cabinet du ministre

► ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



 IMPRIMER

 PARTAGER

Une conférence explore les aspects scientifiques et commerciaux des aliments fonctionnels

Un adage anglais dit qu'une once de prévention vaut mieux qu'une tonne de guérison. Cette affirmation s'applique sans conteste à la nutrition humaine. Idéalement, cette once de prévention devrait elle provenir des aliments ou des suppléments alimentaires? Quels produits capteront l'intérêt des consommateurs au cours des cinq prochaines années? La population canadienne est de plus en plus sensible aux rapports entre la santé et les aliments et elle se tourne progressivement vers les aliments fonctionnels, c. à d. des aliments qui contribuent à une bonne santé et qui éloignent les risques de maladies chroniques. Ce mouvement vers l'adoption d'un modèle de prévention en soins de santé, qui fait place à l'exercice et aux aliments fonctionnels, peut contribuer à freiner la hausse des coûts de santé.

L'Australie est un leader mondial pour l'adoption d'une approche préventive en matière de santé qui fait la promotion des aliments fonctionnels. Le Canada peut-il reprendre ce modèle à son propre compte? Quelles seront les habitudes de consommation de la population dans cinq ans? Ces questions seront examinées à la conférence intitulée « Food meets Function, the science and business of functional foods », qui aura lieu les 17 et 18 juin 2009 au Best Western Lamplighter Inn et au Centre des conférences de London, Ontario.

Des présentations en plénière et des ateliers fourniront aux participants l'occasion d'en apprendre davantage sur les plus récentes innovations et sur la recherche de pointe en cours sur les aliments fonctionnels. Des spécialistes de la chaîne de valeur des produits alimentaires, des diététistes, des chercheurs et des professionnels de la santé se pencheront sur les besoins actuels et futurs des consommateurs, étudieront des façons de sensibiliser davantage de consommateurs et examineront les possibilités de constituer des alliances et de préparer des stratégies dans le cadre de la chaîne de valeur des produits alimentaires fonctionnels.

Pour des renseignements sur le programme de la conférence et pour l'inscription, se rendre sur le site Web suivant : www.foodmeetsfunction.ca ou logger un appel sans frais auprès du Centre d'information agricole. Composer le 1 877 424-1300 (en Ontario) ou le 519 826-4047 (à l'extérieur de l'Ontario).

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO

Date de création : 6 avril 2009

Dernière révision : 6 avril 2009

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

Centre d'information agricole

Ontario, terre nourricière

Bureaux du ministère

Statistiques

Programmes d'inspection

 Organismes agricoles,
alimentaires et ruraux

EmploisGO

Cabinet du ministre

ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Nouvelles publications

Le régime de pension du Canada : La sécurité financière est un sujet qui préoccupe beaucoup les agriculteurs arrivés à l'âge de la retraite. Cette fiche technique sur le RPC donne des renseignements sur les revenus de retraite ainsi que sur les prestations d'invalidité et les prestations de survivant. On trouvera cette fiche sur le site Web du MAAARO.

Guide d'établissement d'un budget des coûts de production : Il s'agit d'évaluer les coûts et les bénéfices anticipés d'une entreprise. Cette fiche technique indique comment établir un budget des coûts de production et comment s'en servir dans les décisions touchant la ferme.

Pour les producteurs de légumes : Il vente souvent en mars. Cela peut occasionner des pertes de sol et des dommages par érosion éolienne. En considérant la perte de matière organique des sols et des nutriments et simplement la perte de sol et de ses propriétés, chaque tempête peut coûter jusqu'à 13 \$ par acre.

Pour les producteurs de cultures spéciales : Le printemps est imminent... Le bulletin Maple Production Report est un rapport hebdomadaire en ligne qui présente des mises à jour régulières sur l'écoulement de la sève et qui donne d'utiles conseils sur l'entretien des arbres. Lisez ces rapports ou abonnez vous en vous rendant à l'adresse Web suivante :

<http://www.omafr.gov.on.ca/english/crops/updates/maple/index.html>

Pour les producteurs de grandes cultures : En cette période d'instabilité des prix et des intrants, l'établissement des budgets a beaucoup d'importance. Les budgets de cultures permettent d'évaluer les coûts et le passage à des cultures de rechange. Vous avez le choix entre la version en ligne ou la version imprimable d'établissement des budgets pour les grandes cultures suivantes : foin, orge, canola, haricot, maïs avoine, lin, soya et blé; et cultures biologiques.

<http://www.omafr.gov.on.ca/french/busdev/facts/pub60.htm>

<http://www.omafr.gov.on.ca/french/busdev/facts/pub60.htm#intro>

Se rendre aussi sur <http://www.omafr.gov.on.ca/english/products/newpubs.html> pour de nouveaux produits et de nouvelles publications du MAAARO.

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO

Date de création : 6 avril 2009

Dernière révision : 6 avril 2009

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

Centre d'information agricole

Ontario, terre nourricière

Bureaux du ministère

Statistiques

Programmes d'inspection

 Organismes agricoles,
alimentaires et ruraux

EmploisGO

Cabinet du ministre

ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Événements

Bien comprendre le nouveau régime canadien de production biologique

Séances de formation sur les normes à l'intention des producteurs

Êtes-vous un producteur biologique certifié ? Prenez connaissance des principaux changements apportés aux normes sur les systèmes de production biologique et de la façon que ces changements modifieront votre mode d'exploitation agricole. Ces séances vous donneront un aperçu du régime canadien de production biologique, des principes derrière ce type de production, des principaux éléments des normes applicables au bétail et aux cultures, de la liste des substances permises ainsi que de l'étiquetage.

Il se tient de nombreuses séances de formation partout au Canada en mars et en avril.

Séances restantes en Ontario :

Thunder Bay le 11 mars

Elmwood le 14 mars

Kingston le 17 mars

Pour plus de renseignements, se rendre sur le site Web suivant :

<http://www.cog.ca/CanadianOrganicStandardsTraining.htm>

Troisième réunion générale annuelle du Conseil biologique de l'Ontario (disponible en anglais seulement)

Nous y sommes à nouveau - Venez tous à la troisième réunion générale annuelle du Conseil biologique de l'Ontario.

Débat sur le projet d'exclusion des OGM.

Période de questions et réponses sur le nouveau Règlement canadien sur les produits biologiques par le Bureau Bio Canada.

Cultivons l'avenir - le nouveau programme agricole fédéral provincial

Présentation sur le développement coopératif par l'Ontario Cooperative Association

Suivi sur le secteur bio en Ontario, élections du conseil d'administration de l'OCO et réseautage.

Date : 25 mars 2009

Endroit : Victoria Park East Golf & Country Club, 1096 Victoria Road South, Guelph, ON

Durée : 9 h 30 à 17 h

Inscription : Membres et non membres

PAS DE FRAIS d'inscription pour les membres du CONSEIL. 30 \$ pour les autres. Déjeuner bio et rafraîchissements gratuits.

 Composer le 519 827-0497 ou adresser un courriel à : katy@organiccouncil.ca avant le 16 mars.

Profitable Pastures 2009 de l'Ontario Forage Council

Ces 3 jours de conférence auront lieu aux dates et aux endroits suivants :

Mardi le 31 mars à l'Agricultural Hall de Drumbo,
Mercredi le 1er avril au Centre communautaire d'Elmwood
Jeudi le 2 avril au Lions Hall de Stirling

Nous sommes très heureux d'accueillir le conférencier, Steve Kenyon, de Busby (Alberta). Monsieur Kenyon dirige actuellement une exploitation comptant 1 500 têtes de bétail et 4 000 acres de terres. Grâce aux techniques d'allongement de la période de pâturage, cette exploitation peut faire paître le bétail toute l'année. Les présentations de Steve aborderont l'aspect économique du pâturage (Economics of Grazing) et porteront un regard en profondeur sur la façon dont le pâturage fonctionne (Understanding How Grazing Works). À partir de sa considérable expérience dans le domaine, il sera en mesure d'offrir de très utiles conseils.
L'inscription est de 35 \$ et comprend un repas chaud mettant le bœuf en vedette.

Vous devez vous inscrire avant le 27 mars en composant le 877 892-8663 ou le 519 986-1484.

Pour plus de détails, visitez notre site Web refaçonné, au : www.ontarioforagecouncil.com.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Hugh Martin, chargé de programme, production de cultures biologiques, MAAARO
Date de création : 6 avril 2009
Dernière révision : 6 avril 2009